



LEROY Claude

23 ans

Né le 1^{er} octobre 1934 au Neubourg

Domicilié au Neubourg

Militaire de carrière

Marié, un enfant

Médaille militaire à titre posthume

Croix de la Valeur militaire avec palme et étoile de bronze

Médaille commémorative des opérations de sécurité et de maintien de l'ordre en Afrique du Nord avec agrafe « Algérie »

Mort pour la France

1958



Aîné d'une fratrie de deux frères, Claude Leroy est enfant de troupe dès l'âge de douze ans aux Andelys. Intéressé par la carrière militaire, il s'engage volontairement pour cinq ans devant l'intendant militaire de Strasbourg au titre de l'École des sous-officiers. Arrivé au corps, le 20 octobre 1952, il est nommé caporal le 1^{er} février 1953 puis sergent, le 1^{er} juin. Le 5 septembre, il est affecté au 20^e bataillon de chasseurs à pied à Tuningen (Allemagne). Volontaire pour continuer ses services, il est dirigé vers Marseille. Le 17 août 1954, il débarque à Alger. Il rejoint le bataillon de marche du 1^{er} régiment de tirailleurs algériens basé en Tunisie. Le 5 novembre 1955, il repasse la frontière algéro-tunisienne pour intégrer le 1^{er} bataillon du **17^e régiment de tirailleurs algériens**. Le 11 juin 1957, il se réengage pour un an au titre du 17^e bataillon de tirailleurs algériens devant la suppléance de Saghouat. Nommé sergent-chef, le 1^{er} juillet, il rejoint Kouberne. Le 5 mars 1958, il est mortellement blessé au combat au cours d'une opération de maintien de l'ordre au douar Ouled-Tanane dans le secteur d'Aumale¹. Le 17 avril, ses obsèques religieuses sont célébrées en l'église Saint-Paul du Neubourg². Il repose dans le caveau familial avec son fils. Inscrit sur le monument aux morts du Neubourg

Claude Leroy a obtenu la citation suivante :

« Sous-officier adjoint courageux qui participe depuis plus de deux ans à toutes les opérations du bataillon.

S'est particulièrement mis en valeur, le 26 février 1957 au djebel Metna (région d'Aflou), en entraînant une partie de sa section à l'assaut de rebelles retranchés, les débusquant et leur faisant un tué, récupérant deux armes et un important matériel³. »

Médaille militaire attribuée suite à cette citation :

« Sous-officier d'une très haute valeur morale qui, depuis trois ans, a participé à toutes les opérations de maintien de l'ordre de son bataillon avec allant et courage.

Volontaire pour participer à l'opération du djebel Belgoune (secteur d'Aumale) le 5 mars 1958, a dirigé le tir du mortier de 60, alors que son unité était aux prises avec une forte bande rebelle. Grâce à son sang-froid et à son mépris du danger, a réussi à éviter qu'une section soit encerclée. Bien que blessé une première fois a refusé de se faire évacuer et a continué le combat. Atteint une seconde fois, est décédé des suites de ses blessures⁴. »

¹ SHD, CAPM, bureau des correspondances, section des correspondances particulières, ESS, matricule 57-760-05344.

² Faire-part de décès.

³ SHD, CAPM, bureau des correspondances, section des correspondances particulières, citation à l'ordre de la brigade, ordre général n°446 du 15 juin 1957, général de division Allard, commandant le corps d'armée d'Alger.

⁴ *Idem*, décret du 12 août 1958 publié au JO le 23 août 1958.